



Dimanche 22 juin 2025
Le Saint Sacrement du Corps et du Sang du Christ

Bulletin n°1428

Je suis venu pour qu'ils aient la Vie ...

« La vie s'est manifestée, nous l'avons vue » (1 Jn 1,2) le regard tourné vers le Christ, le « Verbe de Vie ».

Face aux menaces graves et innombrables qui pèsent sur la vie dans le monde d'aujourd'hui, on pourrait demeurer comme accablé par le sentiment d'une impuissance insurmontable : le bien ne sera jamais assez fort pour vaincre le mal ! L'Encyclique *L'Evangile de la vie* est une œuvre de longue haleine, commencée en 1991 et publiée le 25 mars 1995 qui aborde les questions de la vie et de la mort. Dans cette encyclique, le rappel des commandements n'a de sens que par l'amour de Dieu qui les motive.

Jean-Paul II remet les exigences morales dans leur perspectives chrétiennes. Beaucoup réduisent la loi morale à la délimitation du permis et du défendu, alors qu'il s'agit du bien de Dieu ; et le Saint-Père de souligner : « *Le commandement de Dieu n'est jamais séparé de l'amour de Dieu : il toujours un don pour la croissance et pour la joie de l'homme. L'Evangile de la vie est aussi un grand don de Dieu et en même temps un devoir qui engage l'homme En lui donnant la vie, Dieu exige de l'homme qu'il la respecte, qu'il l'aime et qu'il la promeuve. De cette manière, le don se fait commandement et le commandement est lui-même un don.* »

C'est dans cette vision évangélique de la vie que l'on peut comprendre, à l'encontre des idées permissives d'aujourd'hui, les exigences de la fidélité au droit naturel de la créature et à la volonté du Dieu Créateur et Rédempteur. Jean-Paul II fonde ses trois affirmations essentielles sur la raison et sur la Parole de Dieu ; engageant son autorité doctrinale et pastorale, il entend exprimer des vérités fondamentales de la foi :

- *Je confirme que tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours un acte gravement immoral.*
- *Je déclare que l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme une fin ou comme moyen, constitue un crime contre un être humain innocent.*
- *Je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la loi de Dieu en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine.*

Ces trois affirmations mettent les chrétiens et tous ceux qui sont soucieux d'éthique devant leurs responsabilités. Si le Pape est conscient des difficultés matérielles et psychologiques des hommes et des femmes de notre temps, il pose devant la société ces trois questions radicales quant à l'évolution de idées et des mœurs qu'elle préconise.

- Ceci concerne au premier chef les autorités publiques, l'Etat, les parlementaires, les juristes. A plusieurs reprises ceux-ci ont légiféré en faveur de l'avortement en prenant compte que le droit à l'avortement est une question de démocratie, le chrétien restant responsable de ses décisions morales particulières.
- Le Pape remet en question cette logique dite démocratique : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». Cela conduit à élaborer une réflexion sur les responsabilités éthiques de l'Etat lorsqu'il fait de la loi civile un simple reflet de l'opinion publique souvent fluctuante. La démocratie devient une fin en elle-même au point de plier devant les groupes de pression et les rapports de forces.
- Pour garantir la convivialité d'une société bien ordonnée, l'Etat doit être au service des valeurs essentielles qui découlent de la vérité de l'être humain et expriment la dignité de la personne. En cela la loi civile et la loi morale ne peuvent se contredire.

Qu'il s'agisse de l'enfant à naître ou de la personne en phase terminale, le Pape exhorte : « *Conduisez-vous en enfants de lumière* » (Ep 5, 8). « *Discernez ce qui plaît au Seigneur, et ne prenez aucune part aux œuvres stériles des ténèbres* » (Ep 5, 8.10 11).

Dans la situation sociale actuelle, marquée par un affrontement dramatique entre la *culture de la vie* et la *culture de la mort*, il faut développer un sens critique aigu, permettant de discerner les vraies valeurs et les besoins authentiques.

Guy Morvan, diacre permanent

Vie de la paroisse

- Samedi 21 Messes → **18 h**, à la pro-cathédrale Saint-Etienne, premières communions
18 h 30, à l'église Saint-Joseph-des-Montôts, messe dominicale
- **Dimanche 22** **Le Saint Sacrement du Corps et du Sang du Christ**
Messes → **8 h 30**, au monastère du Carmel
10 h 30, à la pro-cathédrale Saint-Etienne, premières communions
11 h, au sanctuaire Sainte-Bernadette (messe télévisée)
11 h, à l'église de Saincaize
18 h 30, au monastère de La Visitation
- Mardi 24 Messe → **8 h**, à la cathédrale (chapelle du Saint-Sacrement)
- Mercredi 25 Messe → **7 h 15**, à la cathédrale (chapelle du Saint-Sacrement)
- Jeudi 26 Adoration du Saint-Sacrement, au monastère de La Visitation, **de 17 h à 18 h**
Adoration du Saint-Sacrement, au sanctuaire Sainte-Bernadette, **de 16 h à 17 h**
- **Vendredi 27** **Le Sacré Cœur de Jésus**
Messes → **11 h**, au monastère du Carmel
11 h 30, au sanctuaire Sainte-Bernadette
18 h, à l'église Saint-Pierre
18 h 30, au monastère de la Visitation
Adoration du Saint-Sacrement, au monastère de La Visitation, **de 16 h 30 à 17 h 30**
Vêpres à **17 h 30**
- Samedi 28 Messe → **18 h 30**, à l'église Saint-Joseph-des-Montôts, messe dominicale
- **Dimanche 29** **Saint Pierre et saint Paul, apôtres**
Messes → **8 h 30**, au monastère du Carmel
10 h, au sanctuaire Sainte-Bernadette
10 h 30, à la pro-cathédrale Saint-Etienne, confirmations
18 h 30, au monastère de La Visitation

Autres messes quotidiennes en semaine : 8 h 30 (sauf le lundi et le mercredi : **18 h**), monastère du Carmel ;
11 h, monastère de La Visitation ; **11 h 30**, sanctuaire Sainte-Bernadette

À SAVOIR DANS LA PAROISSE

- **À l'Espace Bernadette.-** **Dimanche 22 juin**, fête du Saint Sacrement, la messe sera célébrée exceptionnellement à **11 h**. C'est la messe télévisée (pour participer, venir impérativement avant **10 h 15**).
À **15 h**, visite guidée *Sur les pas de Bernadette*.
Les prochaines messes du **mercredi matin 8 h** seront célébrées les **9,16 et 23 juillet**, et le **6 août**.
- **Au monastère du Carmel.-** Exceptionnellement, la messe de **lundi 23 juin** sera célébrée à **11 h et non à 18 h** et la messe de **vendredi 27 juin**, fête du Sacré Cœur, sera célébrée à **11 h au lieu de 8 h 30**.
- **Au monastère de la Visitation.-** **Vendredi 27 juin**, solennité du Sacré-Cœur de Jésus, c'est la fin de l'année jubilaire. Adoration du Saint-Sacrement **de 16 h 30 à 17 h 30**. Vêpres à **17 h 30**. Messe à **18 h 30**.
- **Concerts.-** **Dimanche 22 juin**, à **16 h**, la chorale *Les Nomades* se produira à l'église Saint-Pierre.
Samedi 28 juin, à **20 h**, la chorale *Invoglio* chantera à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, ainsi que **dimanche 29 juin**, à **17 h** à l'église de Challuy.

DANS LE DIOCÈSE

- **Visite des propédeutes de Paray-le-Monial.-** Repas partagé avec les propédeutes **dimanche 22 juin** à la Maison du diocèse, à partir de **12 h 15**. Chacun apporte salé ou sucré à partager. Contact : marie-dominique.biere@orange.fr
Amélie : 06 45 86 04 82

Un grand merci ! Les paroissiens de l'église Saint-Joseph-des-Montôts remercient chaleureusement Pascal et Sylvie, du Secours Catholique, d'avoir désherbé les abords de l'église.